



Aveyron

Le 29 février 2016 à 17 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez, Cathy Mouly suppléante de Monsieur Régis Cailhol Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Christel Sigaud Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Serge Roques, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Émilie Gral et Messieurs André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Messieurs Alain Garibal, Olivier Guiraud, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Michel Galtier

Membre de droit : Monsieur le préfet, absent empêché non représenté.

Date de convocation : 2 février 2016.

## 5 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Vu le rapport n° 6.

Considérant qu'il appartient au SDIS de se prémunir contre le risque d'un décalage temporel entre les entrées et les sorties de fonds notamment lorsqu'est en cours une grosse opération immobilière comme la construction du centre d'incendie et de secours de Millau et qu'il est donc proposé en ce sens d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € pour le financement de ses besoins éventuels de trésorerie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 500 000 € pour une durée d'1 an.

- autorise le président à engager toute les procédures nécessaires et à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à sa mise en œuvre.

Fait à Rodez, le 18 MARS 2016

Le Président,

Jean-Claude Anglars

